

Relever la Démocratie

1 Jean-Luc TROTIGNON

Vice-Président national d'Anticor
Conseiller municipal de Rambouillet,
Président du groupe des partis de gauche
Selon les principes d'Anticor, a déclenché plusieurs remboursements d'indemnités indûment versées à des élus, notamment au Maire-Président du Sénat (suites en cours)

2 Gabrielle AUDEFROY

Coordnatrice nationale d'Anticor
Membre d'un parti centriste indépendant

3 Hubert SOUILLARD

Ancien Maire-adjoint
de Maisons-Laffitte
En congé d'un parti de la majorité présidentielle depuis juillet

4 Laetitia LAPERSONNE

Conseillère municipale de
Rambouillet
Divers gauche

5 Frank TIZZONI

Conseiller municipal
de Neauphle-le-Vieux
Écologiste

6 Nadine CRESTEL

Ancienne Présidente d'Associations
citoyennes
Sans étiquette

7 Nelson DE JESUS

Responsable politique et associatif de Poissy
Membre d'un parti centriste indépendant

8 Chantal PERNECKER

Conseillère municipale de Choisel
Sans étiquette



Liste indépendante de soutien à l'action d'Anticor¹

Malgré le dévouement sans faille de la plupart des élus, l'image de notre démocratie est tombée bien bas : 81 % des français attribuent des valeurs négatives aux responsables politiques². Dans le même temps, les taux d'abstention ne cessent d'augmenter considérablement.

Procès Chirac, affaire Karachi, affaire Woerth-Bettencourt, affaire Tapie-Lagarde, affaire Guérini... Connivence entre élus de bords différents pour s'autoprotéger de la Justice ou en minorer les conséquences : transaction Chirac-De-lanoë, comptes de campagne suspects de Balladur validés par le Conseil constitutionnel de Roland Dumas, abus d'utilisation du secret défense à gauche comme à droite...

Vous êtes de plus en plus nombreux, quelle que soit votre sensibilité politique, à être indignés par tous ces délitements de notre démocratie. Pourtant, avec une volonté politique réelle, des mesures très simples peuvent être mises en place. Au lieu de cela, la moindre tentative d'assainissement de notre démocratie est aussitôt freinée par de pitoyables amendements de parlementaires

corporatistes. On le verra à nouveau très bientôt avec le projet de loi sur les conflits d'intérêts.

Dans les Yvelines, vous avez été nombreux, même à droite, à être choqués du soutien officiel de l'UMP 78 à Pierre Bédier pour son élection à la tête du Conseil Général en 2008, alors qu'il avait été condamné en 1^{ère} instance à 18 mois de prison avec sursis pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux.

Dans les Yvelines, vous avez été nombreux, même à gauche, à vous offusquer de la désignation pour les Régionales de 2010 de Jean-Paul Huchon comme tête de liste du P.S. (puis de toute la gauche au 2^{ème} tour), alors qu'il avait été définitivement condamné fin 2008 à 6 mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêt.

²Sondage Harris Interactive de mai 2011 sur un échantillon de 1000 personnes.

¹ **Anticor** est une association anticorruption en politique qui se bat pour réhabiliter la démocratie représentative, dont le Président d'honneur est Eric Halphen, et qui réunit des républicains de gauche, de droite, du centre et écologistes, comme notre liste. Opposée au cumul des mandats, Anticor milite pour une gestion éthique et transparente des affaires publiques.

Tant que les partis politiques soutiendront des élus condamnés, un fossé de défiance continuera inéluctablement à se creuser avec les citoyens. Ces partis - et leurs alliés qui s'en accommodent - ont beau jeu de crier ensuite au loup avec la montée de l'abstention et des votes extrémistes: avec de telles pratiques, ils y ont leur propre part de responsabilité.

Vous êtes largement assez nombreux pour faire le choix, le 25 septembre dans l'isolement, de dire que vous ne l'admettez plus, en élisant au moins un sénateur qui agira au Parlement avec la plus grande fermeté pour que votre exigence éthique soit respectée!

Le devoir d'exemplarité des élus est une exigence minimale pour les citoyens.

- **Imposer comme nouvelle condition d'éligibilité** de n'avoir jamais été condamné en tant qu' élu dans sa gestion des affaires publiques, à des fins dissuasives,
- **définir un statut de suspension de mandat** dans lequel les élus pourraient entrer s'ils sont mis en examen et qui leur permettrait, s'ils sont blanchis au final, de retrouver automatiquement leur mandat en cours,
- **interdire le cumul d'indemnités** aux parlementaires,
- **limiter plus strictement le cumul des mandats** qui nuit à la parité et étouffe le salutaire renouvellement des élus,
- **permettre à chaque élu d'intervenir légitimement en Justice pour les affaires de sa collectivité**, de saisir la Chambre Régionale des Comptes, l'Autorité de la Concurrence... sans filtre préfectoral ou autorisation du Tribunal administratif,
- **établir l'indépendance du Parquet et s'opposer à la suppression des Juges d'Instruction**,
- **autoriser la Cour des comptes à contrôler le Sénat** et sa sulfureuse questure,
- **interdire le système des micro-partis** qui permet de contourner les règles de financement des partis politiques,
- **réglementer plus efficacement les pratiques du lobbying**, en exigeant la transparence des actions de démarchage,
- **former tous les élus locaux à une meilleure gestion** des affaires communales par des formations sur place,
- **lever les doutes de favoritisme**, en instaurant la présence de la minorité dans toute commission attribuant des aides,
- **réduire la facilité de suppression des délégations** des Conseillers municipaux, qui verrouille souvent le débat démocratique au sein des majorités.



Concrètement pour les Yvelines, dès le mois d'octobre : Création de «S.O.S. Démocratie Locale»

Avec les moyens importants dévolus à tout sénateur, nous nous engageons à créer une antenne ouverte à tous les élus des Yvelines. Il s'agira de conseiller et d'épauler tout élu confronté à un problème de respect de la démocratie et de ses règles au sein de sa Mairie, de son intercommunalité, d'un syndicat ou face à l'administration. Grâce à notre expérience riche en la matière et à des concours juridiques, nous vous aiderons à obtenir le respect de vos prérogatives d'élus si vous avez à faire face à des abus, quel que soit votre interlocuteur et quelle que soit la taille de votre commune. Une équipe performante sera mise en place pour 6 ans.

Notre fonctionnement futur au Sénat

Même si notre priorité sera d'œuvrer pour convaincre, expliquer, questionner et proposer sans relâche, afin d'amplifier la promotion de l'intégrité en politique, nous nous engageons à rester vos relais actifs et permanents, à votre écoute, dans l'intérêt général des Yvelines. **Nous pouvons d'autant mieux, nous-mêmes, nous y engager que nous consacrerons 100 % de notre temps d' élu au mandat que vous nous confierez - ce qui est bien le minimum du respect de ses électeurs -, contrairement à beaucoup de nos concurrents.**

Concernant nos votes dans les autres domaines du travail

parlementaire, chacun de nos élus choisira dans le souci permanent de l'intérêt général, en fonction de sa sensibilité politique qui, chez nous, vous a toujours été indiquée clairement. De plus, toute décision de vote importante au Sénat ne sera prise par ceux-ci que suite à un avis consultatif de l'ensemble de nos candidats.

Afin de ne jamais dépendre de consignes collectives qui pourraient s'avérer contraires à nos valeurs prioritaires, qui transcendent les clivages politiques, nous nous engageons à rester des parlementaires libres de nos votes tout au long de notre mandat.

Pour une démocratie réellement représentative, cessons les agressions contre la parité !



La réforme des collectivités territoriales, adoptée au Sénat par l'UMP et la majorité du groupe centriste, a enterré la proportionnalité et la parité dans les Conseils régionaux. Dans un machisme digne d'avant-guerre, notre Conseil général a désigné en mars les Conseillers généraux à la tête des Yvelines, Président et Vice-Présidents : 12 hommes, 0 femme... et sa Commission permanente comprend 23 élus pour 1 élue ! Le principal responsable d'un tel mépris de la parité est bien sûr le Président du Conseil général lui-même, nullement désavoué par le Président du Sénat puisqu'il figure sur sa liste !

Qu'est-ce que le vote utile? Est-ce de rajouter un sénateur dans un groupe déjà très nombreux? Ou est-ce de permettre à une voix nouvelle et différente de s'exprimer au Sénat, dans l'intérêt de notre démocratie tout entière? Le véritable vote utile le 25 septembre, c'est « RELEVER LA DÉMOCRATIE » !